

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 26 novembre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 novembre 2010 à 20h30 sous la présidence de M. Didier CAYLA, Maire.

Étaient présents : Mmes IZAC Thérèse, MEYNIEL Marie-Claude, LAFON Francine, ESPEYRAC Valérie, LE PONTOIS Corinne, DELPONT Anne-Marie, Melle BATAILLE Florence , MM. BARBIN Marcel, PREJEANT Lucien, TARRISSE Jean-Claude, DEBLADIS Roland, LAFON Jean-Paul

Absents : M. FERRARY André

1- CAMPING: CHOIX DU MODE DE GESTION

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport sur le principe de la délégation de service public qui leur a été transmis par courrier le 19 novembre 2010. Ce rapport, annexé à la présente délibération présente le contexte actuel du camping, les différents modes de gestion possibles ainsi que l'avis de M. le Maire sur le mode de gestion à retenir. D'autre part, les grandes lignes du cahier des charges de la consultation sont également détaillées dans ce rapport.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

-décide de retenir la délégation de service public comme mode de gestion du camping municipal

-décide de lancer la procédure de consultation.

Concernant le cahier des charges, celui-ci est validé dans son ensemble, à l'exception de la gestion des meublés de tourisme, qui sont retirés de la consultation, et de la piscine qui restera à la charge de la commune dont l'entretien sera assuré par le délégataire en échange de l'accès gratuit aux clients du camping.

2- DSP : MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

M. Le Maire expose Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L.1411-5) ou en cas d'avenant au contrat de gérance entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L.1411-6).

Cette commission d'ouverture des plis, présidée par Monsieur le Maire, comporte, en outre, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis : Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (**3** titulaires, **3** suppléants).

Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

3- TRAVERSE DE ROUENS

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du SIEDA et de deux courriers du Conseil Général qui font suite aux courriers de demande de subvention pour les futurs travaux de la traverse de Rouens.

Le SIEDA propose de prendre en charge 80% du montant des travaux d'enfouissement de la première partie (le Marquizat) estimés à 164700 euros HT, reste à la charge de la commune

17700 euros. En ce qui concerne les réseaux téléphoniques, la participation de la commune sur l'enfouissement serait de 2900 euros TTC sur 5800 euros TTC.

Le Conseil Général prend note des demandes d'instruction des travaux de la RD en Traverse de Rouens et de la 3ème tranche de l'opération Cœur de Village.

4- MAISONS D'ACCUEIL FAMILIAL : CREATION ASSOCIATION

M. le Maire donne lecture des courriers de l'ADMR et du Centre Social d'Entraygues qui acceptent d'être membres de droit de la future association. De même, le Conseil Général, les EHPAD de Mur et d'Entraygues, ainsi que la Communauté de Communes ont donné leur accord. Mme Izac propose de contacter Mme Cavalié, infirmière à la retraite impliquée dans l'aide aux personnes âgées, qui serait intéressée pour faire partie du processus. M. Barbin propose de nommer la future association « Regain », proposition acceptée à l'unanimité.

5- MAISONS D'ACCUEIL FAMILIAL : CONVENTION DE PREFIGURATION AVEC L'UDSMA

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'UDSMA, gestionnaire des futures maisons d'accueil familial, n'a encore signé aucune convention avec la commune à ce sujet. Afin de lui permettre d'avancer sur ce dossier, il convient de passer une convention de préfiguration qui mandatera l'UDSMA sur la période courant jusqu'à l'ouverture des maisons pour effectuer les missions suivantes :

- proposer à la commune les projets de vie, de soins, de règlement de fonctionnement,
- assurer la coordination avec les autorités de tutelle
- organiser le recrutement et la formation des accueillants
- établir le premier budget de fonctionnement de la structure
- organiser l'information, le recrutement et la préparation des accueillis.

Cette convention sera conclue jusqu'à la mise en service des maisons d'accueil, date à laquelle la nouvelle convention relative au mandat de gestion prendra effet.

Le coût du mandat de préfiguration est fixé à 14450 euros.

Où cet exposé le Conseil Municipal approuve cette convention et mandate M. le Maire pour la signer.

6- VILLAGES FLEURIS

Monsieur le Maire donne lecture des remarques du Comité des Villes et Villages Fleuris et rappelle que la commune sera proposée à la première fleur l'année prochaine.

7- SITE NATURA 2000 DES GRIVALDES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Préjeant qui représente la commune à toutes les réunions Natura 2000. M. Préjeant présente une nouvelle proposition du périmètre du site Natura 2000 des Grivaldes, consacré à la protection des chauves-souris. Ce nouveau périmètre empiète un peu plus sur le territoire de St-Hippolyte, le long du Goul entre Pons et la limite de la commune de Murols.

8- DEVIS SPRINKLER DES STATIONS D'EPURATION

Monsieur le Maire présente deux devis de la société ADSF de Toulouse et de Chassang de Mur de Barrez concernant les sprinklers de la station de St Hippolyte.

Le devis de ADSF pour des sprinkler inok est de 3450 euros HT sans la pose.

Le devis de Chassang pour des sprinklers inox est de 4070 euros HT avec la pose.

Le devis de M. Chassang est retenu dans la mesure où la pose est comprise.

9-MOTION DU CONSEIL GENERAL SUR L'ECOLE

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion du Conseil Général qui prend position sur le manque d'enseignants dans les écoles du département et demande au Ministre de

l'Education Nationale d'affecter aux écoles de l'Aveyron le nombre d'enseignants nécessaire pour permettre un enseignement public de bonne qualité. Le Conseil Municipal prend acte de cette motion.

10- DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION AARAO

M. le Maire présente une demande de subvention de M. Philippe GARROUSTE, membre de l'association AARAO, et responsable du projet TARARE qui prévoit de transmettre et d'apprendre des techniques d'agriculture au Mali.

M. GARROUSTE sollicite 5000 euros pour cette entreprise. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de répondre à M. Garrouste que la commune réfléchit à d'autres formes de partenariat (écoles, manifestations...) qu'elle pourrait initier pour soutenir son projet.

11 – REMERCIEMENTS CUMA

M. le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de la CUMA pour la subvention annuelle.

12 – COURRIER SFR

M. le Maire donne lecture d'un courrier de SFR qui fait suite à la demande de la commune pour une meilleure couverture en téléphonie mobile sur les villages de Pons et Couesques. SFR confirme que la zone n'est pas couverte mais qu'il n'est prévu aucune amélioration de la couverture de cette zone. La réponse d'Orange est toujours attendue.

CAYLA IZAC MEYNIEL DEBLADIS LAFON F. TARRISSE

LAFON JP PREJEANT BATAILLE BARBIN PREJEANT LE PONTOIS

ESPEYRAC